

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°007-2026

Portant délégation de fonctions à Coraline CHATAIN, 5^{ème} adjointe

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-21/02 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8,
Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026, issu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-03-21/03 en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire,
Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
Considérant que ces délégations, faites sous la surveillance et la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Coraline CHATAIN, 5^{ème} adjointe,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Coraline CHATAIN, 5^{ème} adjointe, chargée de la Vie Associative et de l'Événementiel est déléguée pour remplir les fonctions suivantes :

- Vie Associative :
 - Soutien, appui et accompagnement des associations dans leurs activités et leur développement
 - Contribution à la définition de l'attribution des subventions, à la validation des critères d'attribution
 - Négociation des modalités de rédaction et de révision des conventions d'objectifs et de moyens
 - Développement des activités d'utilité sociale et environnementales des associations, valorisation du bénévolat
 - Participation au déploiement de bénévoles temporaires auprès des associations en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre d'actions portées par ce dernier
 - Elaboration du calendrier d'occupation des biens communaux, en concertation avec les usagers et les services en charge de l'entretien des locaux
 - Signature des conventions d'occupation des locaux communaux et de réservation de matériel par les associations
- Événementiel :
 - Coordination et organisation des manifestations communales (commémorations, vœux du Maire, forum des associations...)
 - Coordination et organisation des manifestations et événements liés à la vie associative (8 décembre, SaintÉLyon...)

- Elaboration du calendrier d'occupation de l'Espace Flora Tristan, en concertation avec les usagers et les services en charge de l'entretien des locaux
- Signature des conventions d'occupation de l'Espace Flora Tristan et de réservation de matériel par les associations
- Jeunesse :
 - Définition et mise en œuvre d'une politique jeunesse communale, réouverture et animation de l'espace jeune
 - Animation et développement du Conseil Municipal des Jeunes
 - Suivi et mise en œuvre des actions portées par le CMJ

ARTICLE 2 : Madame Coraline CHATAIN, 5^{ème} adjointe, reçoit délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour tous les actes relevant de sa délégation de fonction en mon absence et en l'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints, sauf :

- Les affaires juridiques, les assurances,
- L'achat de matériel et de mobilier au-delà de 1 000 €,
- Les actes d'engagement des marchés publics et leurs pièces annexes,
- Tous les documents liés à la Commission d'Appel d'Offres,
- Les actes d'achat ou de vente du patrimoine immobilier, des baux,
- Les lettres de recrutement du personnel municipal,
- Les bons à tirer des documents de communication.

ARTICLE 3 : Madame Coraline CHATAIN, 5^{ème} adjointe, reçoit également délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, de la première adjointe, du premier adjoint et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous les documents.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à connaissance de l'intéressée, publié dans la commune de Soucieu-en-Jarrest, inscrit au registre des actes de la mairie. Ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département et au Trésorier Principal de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 25 mars 2026

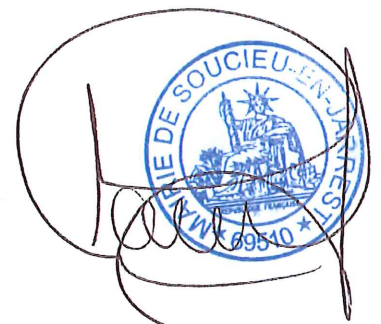
Notifié le : 31/04/2026
Signature



Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Transmis en Préfecture le : 7 - AVR. 2026

Affiché le : 9 - AVR. 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Le 9 - AVR. 2026